



Mairie de TEULAT  
2, route des Côteaux  
81500 TEULAT

## COMPTE-RENDU

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

### Table des matières

1) DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT).....	2
2) CREATION DE POSTE POUR LE REMPLACEMENT D'UN DEPART A LA RETRAITE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS.....	3
3) INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES (ACCESSIBLES PMR) AU CENTRE-BOURG : APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS.....	4

### **Ouverture de la séance à 18h30.**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Sabine MOUSSON, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Florian MAILLY**

**Appel/vérification du quorum** : le quorum étant réuni, on passe au premier point de l'ordre du jour.

Nombre de Conseillers en exercice : 9	
Présents :	<b>MAIRE</b> : Mme MOUSSON Sabine <b>ADJOINTS</b> : Mme AÏT-CHADI Sylvie, M. JULIÉ Bruno, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine <b>CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> : M. GARRIC Gilles, M. MAILLY Florian, Mme MARCHÉ Marie-Odile
Absent : 1	M. JALABERT Louis
Procuration : 1	Monique BOYER-BRESSOLLES : pouvoir à Martine RABIS-BOUYSSOU

**Vote du compte-rendu du dernier conseil municipal du 13 octobre 2025 : adopté à l'unanimité.**

### **1) DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L 1612-1 :

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus».*

**CONSIDERANT** que l'adoption du budget primitif 2026 est programmée fin-février ou début-mars 2026, avant les élections municipales,

**CONSIDERANT** la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition, entre le 1er janvier 2026 et la date du conseil municipal d'approbation du BP 2026,

**CONSIDERANT** que le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2025 est de 677 269.14€ (hors remboursement de l'emprunt et hors opérations d'ordre) ;

**Conformément aux textes applicables, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- **d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2026 et jusqu'au vote du prochain budget ;**
- **soit de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 102 812.30€ (25% de 411 249.17€).**
  - o **12 500€ au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » (25% de 50 000€)**
  - o **750€ au chapitre 204 « subventions d'équipement versées » (25% de 3000€)**
  - o **15 000€ au chapitre 21 « immobilisations corporelles » (25% de 60 000€)**
  - o **74 562.30€ au chapitre 23 « immobilisations en cours » (25% de 298 249.17€).**

***Débat : Mme le Maire rappelle que cette délibération intervient chaque année pour qu'il n'y ait pas de rupture de paiement.***

## **2) CREATION DE POSTE POUR LE REMPLACEMENT D'UN DEPART A LA RETRAITE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Vu** le départ à la retraite au 31/12/2025 d'une agent polyvalent travaillant à l'école sur le grade d'adjoint technique principal,

**Vu** la nécessité de la remplacer,

**Vu** l'article L 313-1 du code général de la fonction publique indiquant que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un emploi permanent d'agent polyvalent des écoles relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 24.13/35<sup>ème</sup> (annualisé).

**Vu** la délibération du 27/01/2025 mettant à jour le tableau des emplois,

**Vu** la délibération en date du 18 juin 2025 créant l'emploi permanent d'agent de pause méridienne à l'école dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet pour une durée hebdomadaire de 9.45h (9h27min) annualisé (12h par semaine scolaire travaillée) et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

**Vu** la délibération en date du 18 juin 2025 créant à compter du 1er septembre 2025 un emploi permanent d'agent de pause méridienne à l'école dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet pour 7.62/35h hebdomadaires annualisées (soit 7h37 min annualisées soit 9h40 par semaine scolaire) et fixant le niveau de recrutement et la rémunération ;

NB : Les postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28.08h/35 et d'adjoint technique à 23.65h/35 sont non-pourvus et à supprimer prochainement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- de créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent des écoles (fonction d'ATSEM, gestion de la garderie, de la pause méridienne et ménage) à temps non-complet à raison de 24.13/35<sup>e</sup>, à compter du 01/01/2026.

- d'inscrire la dépense correspondante au budget 2026.

- de mettre à jour le tableau des emplois ci-dessous :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif Budgétaire	Effectif pourvu	Temps de travail
<b>Filière administrative</b>				
Attaché Territorial	A	1	1 (titulaire)	Complet 35h (C.)
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	C	4 (1 grade adj. tech. ppal 1 <sup>ère</sup> cl. et 2 grades adj. tech. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.)	2 (titulaires) 1 (CDD)	1 <sup>ère</sup> cl : non-complet 28.08h/35 (pour av. d'échelon) 2 <sup>ème</sup> cl : 28.08h/35 (J. et S.) et 28,81h/35 (D./Ch.)
	C	2 (grades adj. tech.)	1 (CDD)	Non-complet 23.65h/35 (ancien poste de Ch) et 7.62h/35 (N)
	C	1 (grade adj. tech.)	1 (titulaire)	Complet 35h (W.)
	C	1 (grade adj. tech.)	1 (CDD)	Non-complet 24.13h/35 (J)
	C	1 (grade adj. tech.)	1 (CDD)	Non-complet 9.45h/35 (F)
<b>TOTAL</b>		10	8	

**Débat :** Mme le Maire informe des modalités du pot de départ à la retraite de l'agent et de son remplacement.

### **3) INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES (ACCESSIBLES PMR) AU CENTRE-BOURG : APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Mme le Maire rappelle que depuis deux mandats, l'équipe municipale travaille à recréer un centre-bourg à Teulat, dont les habitations sont regroupées de manière éparées sur un paysage vallonné, principalement le long des axes routiers et dans deux hameaux.

Ainsi, on pouvait lire dans le premier PLU approuvé en 2017 la volonté de « rassembler les habitants des deux « villages » (Teulat et Pugnères) et créer du lien social autour des structures existantes par l'aménagement de liaisons douces de d'espaces communs ».

## LE REAMENAGEMENT DU CŒUR DU VILLAGE

En 2019, le cœur de village a été réaménagé afin de le redynamiser et permettre l'accueil des futurs habitants (deux nouveaux lotissements construits en 2021 représentant une trentaine d'habitations soit environ 90 personnes supplémentaires).

Ce projet avait un seul but : redonner à l'espace public sa véritable définition. C'est-à-dire un lieu où se rencontrent, échangent et discutent les populations d'horizon sociale, culturelle et politique différente. L'espace public est l'endroit où cohabitent les différentes générations.

Cela s'est décliné en plusieurs axes :

- Traiter l'espace public autour de la Mairie en créant un espace intergénérationnel (jeux pour enfants, boulodrome, espace détente, aire de pique-nique...).
- Réaménager la place du village pour y redonner sa vocation initiale à savoir un lieu de rencontre et de création d'un lien social et intergénérationnel en y supprimant le stationnement.
- Aménager la halle située en face la Mairie pour lui permettre d'accueillir les manifestations et festivités de la Commune donnant au village un aspect plus attractif.

En complément, des travaux d'effacement de réseaux ont permis de préserver dans le temps les réseaux électriques et téléphonique mais aussi pour embellir le village car la Commune s'est engagée dans la démarche des villes et villages fleuris.

## LA PLANTATION D'UNE FORET-JARDIN

Deux forêts-jardins comestibles ont été plantées en 2020. L'un de ces terrains, de 900 m<sup>2</sup>, est au cœur du village, à proximité de la chapelle désacralisée. L'autre, de 400 m<sup>2</sup>, est collé à l'école. La municipalité a voulu en faire des lieux pour sensibiliser petits et grands à la nature, ses ressources et ses bienfaits tout en cultivant le lien social, avec l'aide de l'association de bénévoles Bio-Jardin, porteur du projet qui avait reçu le soutien des votes citoyens des Budgets participatifs de la Région Occitanie.

Dessus, ont été plantées des essences comestibles, soit sept strates différentes d'espèces à la fois utiles à l'homme et à la biodiversité locale : arbres fruitiers, lauriers, érable à sucre... ainsi que des espèces moins répandues comme les framboisiers jaunes par exemple.

Cette idée de forêts-jardins, très répandues en Amérique latine, permet de fixer le CO<sub>2</sub>, d'améliorer le sol et d'absorber l'eau. Entre autres. Le côté comestible est pensé pour l'alimentation de la faune locale et des villageois. Ces espaces verts originaux sont aussi des parcours pédagogiques et sensoriels, des lieux de lien social où les citoyens se retrouvent et s'engagent.

Les villageois ont été invités à concevoir les forêts-jardins en les dessinant et indiquant ce qu'ils voudraient y trouver. L'intérêt est d'impliquer les citoyens dans toutes les étapes car ces espaces sont les leurs. L'idée est que les gens s'approprient les lieux en s'associant pour s'en occuper et que cela devienne un endroit culturel où il fait bon se réunir et échanger.

## LA MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ BIO HEBDOMADAIRE

Tout au long du mandat précédent, la municipalité a œuvré pour l'installation de producteurs au centre du village via des négociations foncières : un maraîcher, un boulanger et une apicultrice. Ils forment les piliers d'un marché hebdomadaire mis en place tous les jeudis soir nous la halle

nouvellement créée en face de la mairie et on été rejoints depuis par des producteurs de poisson, canard, fromages, fruits, huile et farines...

Ce marché qui attire bien au-delà des frontières Teulatoises est non-seulement le lieu de RDV hebdomadaire pour discuter, avec possibilité de prolonger à l'aire de jeu, au boulodrome ou sur les tables de pique-nique, mais également l'occasion de toutes les manifestations comme la présentation des activités des nouvelles associations, la vente de productions d'enfants pour financer les activités de l'association des parents d'élèves, la collecte de dons pour des associations caritatives, les concerts du groupe local, le « Teulat Social Club »...

#### L'OUVERTURE D'UNE EPICERIE PARTICIPATIVE

En 2023, la Teulat a répondu à un appel à projet de « Bouge ton coq » et s'est faite accompagner pour ouvrir en décembre 2024 son épicerie participative : « le cellier de Teulat ». Plusieurs dizaines de bénévoles se relayent pour faire vivre cette épicerie ouverte plusieurs heures 5 jours sur 7 dans un bâtiment mis à disposition contre la mairie. On retrouve notamment dans les rayons les produits des producteurs Teulatois.

L'association travaille désormais à l'ouverture d'un bar associatif les soirs de marché.

#### LA VEGETALISATION DE LA PLACE DU BOURG

En 2025, Teulat a été la seule commune d'Occitanie retenue lors d'un appel à projet "Fraîcheur de vivre #2" ! du collectif pluridisciplinaire (architecture, urbanisme, paysage, animation...) d'éducation populaire et d'urbanisme participatif « le Bruit de la Conversation ».

Le projet consistait à transformer un îlot de chaleur en îlot de fraîcheur et de vie en associant les habitants et usagers à toutes les étapes du projet (co-diagnostic, co-conception, co-réalisation). L'objectif de ce projet était d'aller jusqu'à la réalisation de chantiers participatifs avec à minima la désimperméabilisation et la végétalisation d'une partie de l'espace d'expérimentation.

C'est ce qui s'est passé et en mai 2025, la place du Bourg (entrée du village, ancienne place du marché) a été en partie désimperméabilisée et végétalisée par les habitants. Un cheminement entre les plantations et les arbres a été réalisé et un banc public installé ainsi qu'une boîte à livre construite par un menuisier du village sur la base des plans dessinés par les enfants de l'école. Les enfants ont également dessiné une fresque au sol pour décorer la place et inciter visuellement les automobilistes à ralentir à l'entrée du village. Cinq arbres ont été plantés en novembre 2025.

#### LE NOUVEAU PROJET DE « LA MAISON DU PARC »

La mairie a conclu un partenariat avec l'EPF (l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie) en 2021 pour préempter l'achat d'une maison de maître en face de la mairie ainsi que son magnifique parc arboré de 8570m<sup>2</sup>. Des études de faisabilité et de pré-programmation réalisées par le bureau d'études Toulousain PUVA et le bailleur social LE COL et en partenariat avec la CCTA (Communauté de Communes Tarn-Agout) ont permis de dessiner un nouveau projet qui s'oriente vers le déménagement de la crèche intercommunale « les Bouts de Choux » dorénavant coupée du village par l'A69 dans le parc au cœur du village, l'ouverture de ce parc au public, la construction de logements sociaux et l'installation de divers nouveaux services dans la maison (professions médico-sociales notamment).

## MAIS AUSSI...

Outre ces équipements, la municipalité est en train d'autofinancer des travaux de mise aux normes ERP d'une très jolie chapelle désaffectée de 1846 en face de la mairie et contre la forêt-jardin pour la transformer en espace culturel.

La création de liaisons douces est en cours pour rejoindre le lac de la Balerme, l'école, la salle des fêtes et les lotissements.

De très nombreux visiteurs se garent sur le parking de la mairie pour aller faire le tour du lac de la Balerme, haut lieu de promenade à la frontière de la Haute-Garonne.

Les cyclistes s'arrêtent également très fréquemment à la mairie pour demander l'accès aux sanitaires lors de leurs tournées dans les paysages vallonnés du secteur.

## LE BESOIN DE SANITAIRES PUBLICS

En cohérence avec toutes ces réalisations des dernières années, il manque désormais à ces aménagements des sanitaires publics pour le confort des usagers : promeneurs, cyclistes, parents et enfants fréquentant l'aire de jeux, sportifs du dimanche au boulodrome, clients du marché, de l'épicerie et du futur bar, spectateurs des concerts en plein air et prochainement à la chapelle, jardiniers de la forêt-jardin...

Après l'étude de plusieurs scénarios, les élus ont choisi un emplacement discret mais central dans la forêt-jardin (voir plan joint). Afin d'économiser sur la création de réseaux et par souci écologique, des toilettes sèches ont été privilégiées. Celles-ci seront bien sûr accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'où la création d'un cheminement PMR qui traverse la forêt-jardin par sa petite largeur, la rendant par la même occasion plus accessible.

**La municipalité a fait appel à Sandra Perié, Architecte D.P.L.G., inscrite à l'Ordre des Architectes d'Occitanie, pour chiffrer le projet. Celui-ci s'élève à 73 962.98€ HT soit 157 626.36€ TTC.**

Mme le Maire propose de demander une aide financière à l'Etat de 50% du montant HT des travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR) soit 37 000€.

Vu la délibération adoptée par le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes TARN-AGOUT (CCTA) en date du 24 juin 2013 intitulée « Règlement d'attribution des fonds de concours par la Communauté de Communes TARN-AGOUT à ses Communes membres », Madame le Maire explique qu'il est possible de demander des fonds de concours à la CCTA à hauteur de 17 000€ par an pour la commune de Teulat. Il est ainsi prévu de demander la totalité de la somme pour cette opération, ce qui représente 23% de son montant HT.

**L'autofinancement de la commune serait alors de 19 692.98€ soit 27%.**

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des interventions	Estimation	Financeurs	Subventions sollicitées
LOT 1 - TERRASSEMENT VOIRIE RESEAUX DIVERS - Ent BRESSOLLES TP	23 458.20€	Etat DETR 2026	37 000€ (50%)
LOT 2 - SANITAIRE PMR - Ent SANISPHERE	38 294.50€	CCTA (Fonds de concours) 2026	17 000€ (23%)

LOT 3 - ELECTRICITE / ECLAIRAGE EXTERIEUR - Ent AUDOUIN VINCENT SERVICES	6042€		
<b>TOTAL HT TRAVAUX</b>	<b>67 794.70€</b>	<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>54 000€ (73%)</b>
Maîtrise d'œuvre (mission PRO, ACT, VSA, DET, AOR)	6304.91€	Autofinancement	20 099.61€ (27%)
<b>TOTAL</b>	<b>74 099.61€</b>		<b>74 099.61€</b>

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Les études de projet sont terminées. Les devis des entreprises sont rassemblés. Les autorisations de travaux sont en cours de demande.

Les travaux seront donc prêts à démarrer dès notification des deux subventions demandées. La mairie espère pouvoir les commencer au plus tôt, si possible avant les municipales de mars 2026.

Les travaux devraient ne durer que quelques courtes semaines : la réception de l'opération est donc prévue pour le printemps 2026.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5214-16 – alinéa V,

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours par la CCTA à ses Communes membres adopté en Conseil de Communauté le 24 juin 2013,

**Entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (votre contre de Gilles Garric) décident :**

- d'approuver le projet d'installation de sanitaires publics au centre-bourg,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2026,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions suscitées et à affecter les subventions octroyées à cette opération.

***Débat : M. Gilles GARRIC vote contre car il trouve le projet trop cher pour une commune de la taille de Teulat.***

***Dans tous les cas, le projet ne se réalisera pas si on n'obtient pas de la DETR, même si on se doute qu'on n'aura pas 50% du montant HT des travaux. Le minimum est de 20% (environ 14 000€, ce qui porterait l'autofinancement à environ 42 000€ HT). La moyenne s'établit plutôt entre 30 et 35%.***

***Mme le Maire rappelle que lors du mandat précédent, le CAUE avait travaillé à un projet de WC public dans le bâtiment de la mairie (pièce actuellement utilisée comme réserve de l'épicerie participative). Martine RABIS-BOUYSSOU propose que ce projet alternatif soit chiffré mais doute qu'il soit beaucoup moins cher (nombreuses contraintes techniques) alors qu'il est quand même bien moins pratique de faire traverser la route de nuit au public des spectacles de la chapelle pour aller en mairie.***

***La réponse de la préfecture à la demande de DETR devrait intervenir en avril. La décision de faire ou non les travaux relèvera donc probablement de la future équipe.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h10.

Le Maire  
Sabine MOUSSON



Le secrétaire de séance  
Florian MAILLY